



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi premier mars 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Cagliari, ce 26 janvier, à bord du vaisseau le Scipion.* — « L'escadre Truguet s'est présenté avant-hier devant Cagliari ; elle mouilla à une distance hors de la portée du canon, & sur-le-champ, elle fut saluée de la place par des décharges d'artillerie à boulets. A la pointe du jour, l'escadre approcha davantage ; elle reçut les mêmes salues. Un parlementaire fut envoyé pour sommer la ville de se rendre ; mais parvenu à la portée du canon, il se vit assailli par des décharges d'artillerie, & il revira de bord.

» Il est évident que les Sardes se proposent de faire une vigoureuse résistance. Du côté des Français, l'ardeur de vaincre reçoit chaque jour un nouvel accroissement. La rade de Cagliari est telle que les vaisseaux ne peuvent pas s'y embarquer faute de fond ; ce qui a décidé le contre-amiral Truguet à faire battre la ville par quatre vaisseaux & trois bombardes seulement. Tous les vaisseaux de l'escadre feront ce service tout-à-tour. Déjà cet ordre s'exécute. Le vaisseau le *Patriote* est celui qui

s'est avancé le plus. L'artillerie de la place s'est dirigée sur lui ; mais aucun boulet ne l'a atteint. On croit qu'après avoir battu la place pendant un certain temps, on tentera une descente sur quelques points de l'isle, & que Cagliari sera attaqué à la fois par mer & par terre ; mais cette tentative ne peut être effectuée qu'après l'arrivée des troupes de débarquement, qui sont encore en Corse.»

*Du quartier-général d'Hotin, ce 25 février.—Lettre du général Miranda au ministre de la guerre.*

« L'investissement de Maestricht, étant fait, selon les ordres que j'ai reçus, par un corps de troupes de 12,000 hommes sur la rive gauche, & de 6000 hommes sur la rive droite, nous avons procédé à la formation des ouvrages & batteries nécessaires pour le bombardement. Tout a été heureusement terminé le 23 sur la hauteur de Kouwenberg, à 400 toises de chemin couvert de la place, & seulement avec la perte de trois hommes tués, malgré le feu constant de la place sur nos travaux.

» Nos batteries étant prêtes pour commencer le



feu hier à midi, j'envoyai les sommations ci-jointes au commandant-général & aux membres de la magistrature de Maestricht. La réponse du prince de Hesse, gouverneur de la place, dont copie ci-jointe, fut un refus, me faisant dire verbalement par le colonel Oernandin, qu'il trouvoit étrange ladite sommation, puisqu'il ne savoit pas que la nation hollandaise eût déclaré la guerre à la France, & que si je lui permettois, il enverroit un courrier à leurs hautes puissances, pour demander des instructions à cet égard.

» Notre feu commença dans la nuit, secondé par une autre batterie de mortiers, construite devant Wick; & bientôt après l'incendie se manifesta dans la ville. Les ennemis parvinrent à l'éteindre; mais ce matin sur les six heures, il reprit avec plus de force, & Maestricht brûle dans ce moment.

» L'ennemi a fait pendant l'investissement deux sorties d'environ 1200 hommes chacune, l'une du côté de Wick, l'autre par la porte de Saint-Pierre. Nos troupes les ont repoussés facilement, avec perte de leur part, & nous n'avons eu aucun homme de tué.

» Je m'empresse de terminer cette opération, pour exécuter les autres plus essentielles, dont je suis chargé par le général Damourier, comme j'ai eu l'honneur de vous communiquer par nos dépêches antérieures.»

*De Bruxelles, ce 25 février. — Procès-verbal de la séance où le peuple Belge a prononcé sa réunion à la France.*

« L'an deux des peuples libres & le 25 fév. à dix heures du matin; le peuple libre de la ville de Bruxelles & sa banlieue, assemblé en très-grand nombre dans l'église de Saint-Michel & Gudule conformément à la convocation faite par le général Moreton, commandant en chef le Hainaut & le Brabant, laquelle a été publiée, affichée, aux termes du décret du 31 janvier de la convention,

pour émettre son vœu sur la forme du gouvernement qui lui convient le mieux.

» L. J. B. Lavalette, lieutenant-colonel commandant le bataillon des Lombards, ayant été chargé par le général Moreton de le représenter & de remplir en son nom les fonctions que le décret attribue aux commandans militaires.

» Lavalette a dit, citoyens, c'est en vertu de la réquisition des commissaires de la convention, & d'après les ordres du général Moreton, que je viens vous réunir. Par la lecture du décret & de la proclamation, vous jugez que l'objet qui vous rassemble est le plus important dont un peuple puisse s'occuper; vous allez prononcer entre la liberté & l'esclavage; vous allez choisir le gouvernement qui vous convient le mieux. Je vous engage à faire librement & avec courage le premier acte de votre souveraineté.

» Le discours du citoyen Lavalette a été souvent interrompu par l'impatience que l'assemblée témoignoit d'émettre le vœu.

» La parole étant donnée au citoyen Gouchon; pour un discours patriotique, & dont le but étoit d'éclairer le peuple sur ses intérêts; malgré les applaudissemens dont les vérités qu'annonçoit Gouchon étoient couvertes, il a été impossible d'arrêter l'ardeur des citoyens; ils ont ordonné l'impression du discours & demandé à prononcer le vœu. Le citoyen Gouchon ayant applaudi à l'ordre du peuple Lavalette a dit: « Peuple de Bruxelles, votre impatience est bien louable; mais il faut pour que les malveillans n'attaquent point votre suffrage, que vous remplissiez les formes qui assurent la liberté de vos décisions. Vous avez un président & des secrétaires à élire. Quel mode voulez-vous employer pour l'élection. Le cri unanime a été par acclamation, & sur-tout la réunion, la réunion.

» La présidence mise aux voix, la grande majorité y a porté le citoyen Verlooy qui, ayant prêté le serment d'être fidèle à la liberté & à l'égalité, a occupé la place & l'assemblée nomma ensuite ses secrétaires.

» Le président a proposé à l'assemblée, avant



de procéder à émettre le vœu de prêter aussi le serment à la liberté & l'égalité. Les transports les plus vifs se sont manifestés, & l'église a réenti des cris de fidélité à la liberté & à l'égalité. *Vive la République française, vive la réunion.*

Le président ayant rappelé l'assemblée au recueillement a répété au nom du peuple de Bruxelles & des environs, le serment.

» Le président ayant proposé les différens modes de voter, on a demandé le mode d'acclamation.

» Le président ayant demandé si on connoissoit bien l'objet de la délibération, tous répondent: *oui, oui.* Alors il propose que le peuple choisisse entre le gouvernement aristocratique, qui comprend les anciens états & le gouvernement autrichien, & le démocratique. Le vœu unanime a annoncé qu'on vouloit le démocratique; il a proposé ensuite de prononcer entre le gouvernement simplement libre ou la réunion départementaire à la France. Que ceux qui veulent la réunion à la France, a-t-il dit, passent à gauche; un cri spontané & universel a déclaré vouloir la réunion. Les bras se sont levés.

Tous ont crié: *nous sommes Français, vive la France, nous voulons la réunion.* Le président répète le même cri, & alors le vœu unanime *vive la République, vive la réunion* se répète à l'envie.

» Un citoyen fait la motion qu'il soit envoyé à la convention une députation pour porter le vœu de réunion. Cette demande est adoptée à l'unanimité. Le citoyen Rojure, Chapel, Lavalette & Verlooy ont été chargés de porter ce vœu à la convention nationale.

» On a demandé une nombreuse députation aux députés de la convention commissaires dans la Belgique, chacun a crié: nous irons tous. On a proposé qu'un registre seroit ouvert à tous ceux qui voudroient protester contre la réunion. Un mouvement d'horreur alloit faire rejeter cette proposition, si on n'avoit dit qu'il ne falloit laisser aucune ressource aux malveillans.

» Sur la motion d'un citoyen, l'on a arrêté que le procès-verbal de cette séance seroit imprimé, affiché, envoyé à la convention & aux 85 départemens, aux commissaires de la convention, du conseil exécutif, aux généraux commandans, aux autorités constituées & aux sociétés patriotiques.

» Un citoyen demande que l'hymne des Marseillois termine la séance, & que les cris de réunion de liberté & d'égalité se fassent entendre dans toute la ville.

Fait & clos à midi, & on signés VERLOOY, &c.

*Paris.* Nos lecteurs se sont sans doute aperçus, parce que nous avons rapporté, que la discussion à l'ordre du jour aux Jacobins est de chercher les moyens de passer la faux de l'égalité sur toutes les fortunes. Carra veut qu'on recherche tous ceux qui, depuis cinquante ans, ont acquis leurs richesses dans la finance ou dans les affaires. Thirion, qu'on réduise les plus considérables à dix mille livres de rentes. Le *maximum* de la richesse sera dorénavant de dix mille livres de rentes, ou à-peu-près cent mille écus de fonds; tout ce qu'on pourra avoir au-delà est la fortune du peuple; il a le droit de la reprendre par-tout où il la trouve. A cet effet, la dénonciation sera placée au rang des premières vertus civiques, on la stimulera par la récompense honorable du dixième de son produit. On demandera à tous les citoyens la déclaration intégrale de leurs biens, tant mobiliers qu'immobiliers; ils seront libérés de disposer en faveur de qui ils voudront, de l'excédent de trois cents mille livres; passé le délai de la disposition, cet excédent sera de droit acquis & confisqué au profit du peuple. Aussi-tôt le décès d'un citoyen, les scellés seront mis, à la requête de la nation, sur ses effets; s'il y a moins de cent mille écus, on les laissera à la veuve & aux enfans; s'il y a plus, ce plus appartiendra à la nation: par ce moyen, tout l'excédent des fortunes rentrera insensiblement dans le commerce, le niveau se rétablira, & ceux qui n'ont pas actuellement ces cent mille écus ne pourront pas tarder à les avoir, s'ils prennent sur-tout le parti honorable de la dénonciation. Ce projet sera présenté incessamment à la sanction des vénérables Sans-Culottes, qui sûrement ne se feront pas tirer l'oreille pour l'adopter.

§. Il faut observer que depuis que Cambon a annoncé qu'on supprimeroit les patentes, personne n'en a pris; or voici le moyen dont on se sert vis-à-vis des épiciers qui ont été ruinés par les pillages du 25: Ils avoient résolu de se réunir pour demander une indemnité à la convention nationale; on leur dit, si vous êtes négocians, vous devez avoir des patentes; si vous n'avez pas de patentes, vous êtes des accapareurs, vos marchandises sont confisquables aux termes de la loi; donc le peuple a bien fait de vous confisquer. Il n'y en a pas un qui puisse répondre à ce très-solide argument.

§. On propose deux moyens pour empêcher les accaparemens; le premier est de contraindre tout



négociant qui aura des marchandises, à les mettre dans le commerce dans les trois mois de leur réception dans son magasin; le second est de niveller toutes les fortunes. En effet, il n'y a que les gens riches qui accaparent. Nos financiers ne peuvent plus agioter l'état, ils agiotent les denrées: par exemple, un L. . . (c'est celui qu'on cite le plus fréquemment), a peut-être quatre millions de revenus, il ne dépense pas cent mille livres par an, il n'achète plus de terres, ni de maisons; il ne connoît pas le nombre des siennes. Cet homme recueille donc tous les ans près de quatre millions; il les reçoit en assignats; ne croyez pas qu'il les amasse, il cherche à les réaliser. Comment? le voici; il se met à accaparer les cuirs, les huiles, les savons; s'il les achetoit pour les vendre, passé; mais il ne veut que substituer des valeurs réelles au papier national qu'il n'aime pas; peu lui importe que les citoyens manquent, il achète tout, il retient tout. Réduisez cet homme à cent mille écus de fonds, il ne peut plus spéculer, il ne thésaurise pas; ce qu'il a amassé depuis dix ans, au risque de le perdre, circule dans le commerce, & l'abondance s'y répand.

S. Deshieux a annoncé aux Jacobins que les sociétés de Bordeaux & de Marseille conviennent de la nécessité des glorieuses journées des 2 & 3 septembre, & qu'il seroit sûrement très-utile de les recommencer de temps à autre; il est à présamer que toutes les sociétés populaires donneront leur adhésion à ces patriotiques motions.

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

*Séance du jeudi 28 février.*

Après la lecture de plusieurs lettres qui félicitent la convention d'avoir fait mourir Louis, le ministre de la guerre entre & dit que, grâce aux dispositions hardies de Dumourier & à la valeur de nos troupes, Bréda a été pris le 24, sous la conduite du général d'Arçon; une garnison française y est établie; le comité des Bataves libres est formé, & c'est de cette ville que vont sortir les premiers principes de la liberté hollandaise. Klunderts & Vil-hinstadt, dans lesquelles il existe à-peu-près deux cents pièces de canon, sont prises. Berg-Op-Zoom,

Tholin & Roërg sont investies & bloquées hermétiquement. Gertuy-Demberg est attaqué.

Le capitaine Moulson a ordre d'aller brûler l'escadre hollandaise, sous le fort de Bats. Tous les points de la Flandre hollandaise, pressés & envahis de toutes parts, vont nous livrer passage vers les plus belles provinces de la Hollande. Le parti orangiste, conterné, tremble; le parti patriote prend des forces chaque jour, & nous appelle.

J'aurai sans doute, sous peu de jours, à vous apprendre de nouvelles conquêtes. La terreur de nos armées se répand par-tout. On nous a déjà fourni plus de deux cents mille florins, & c'est à qui apportera de l'argent aux défenseurs de la liberté. La capitulation de Bréda a été signée le 24 de ce mois. Cette place a été annexée au commandant du général Marassé. Je reçois la nouvelle que d'Arville a débusqué les troupes de Beaulieu du port de la Roch, après une fusillade très-vive. Biron me mande qu'il apprend indirectement la prise de Cagliari, capitale de la Sardaigne; cette nouvelle mérite confirmation.

Une députation de Versailles fait part qu'on a encore trouvé trois livres rouges dans le château, qui constatent les déprédations de l'ancienne cour. On en ordonne l'impression.

Cambon, au nom du comité des finances, représente combien les pillages & les insurrections font tort aux assignats: les propriétés par-tout violées; les prédications faites par les partisans de la loi agraire, tout cela fait qu'on redoute d'acheter des biens nationaux; aussi brûloit-on autrefois pour douze millions d'assignats par mois, à peine en brûle-t-on pour un ou deux. Il demande qu'on prenne des mesures sévères contre les instigateurs des pillages. Décret qui ordonne qu'ils seront poursuivis, & charge le ministre de la justice de rendre compte, sous trois jours, de l'état des procédures.

On décrète que tout citoyen absent de son domicile principal sera tenu de prendre un certificat de présence dans la municipalité dans laquelle il se trouve; ce certificat tiendra lieu, pour cette fois, de passe-port, & lui sera délivré dans les trois jours de la promulgation du décret.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N<sup>o</sup>. 17. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.